



**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET
PORTANT SUR LE DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA
CARADUÈRE » ROUTE DE LA BARBOTINIÈRE**

NOTICE EXPLICATIVE

Mis à disposition du public

Du lundi 8 septembre 2025 au lundi 22 septembre 2025

Mairie de Saint Avaugourd des Landes

16 rue Evariste Fèbvre

85540 Saint Avaugourd des Landes

NOTE DE PRESENTATION

Objet de l'enquête publique

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations entre le public et l'administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative compétente avant la prise de décision »

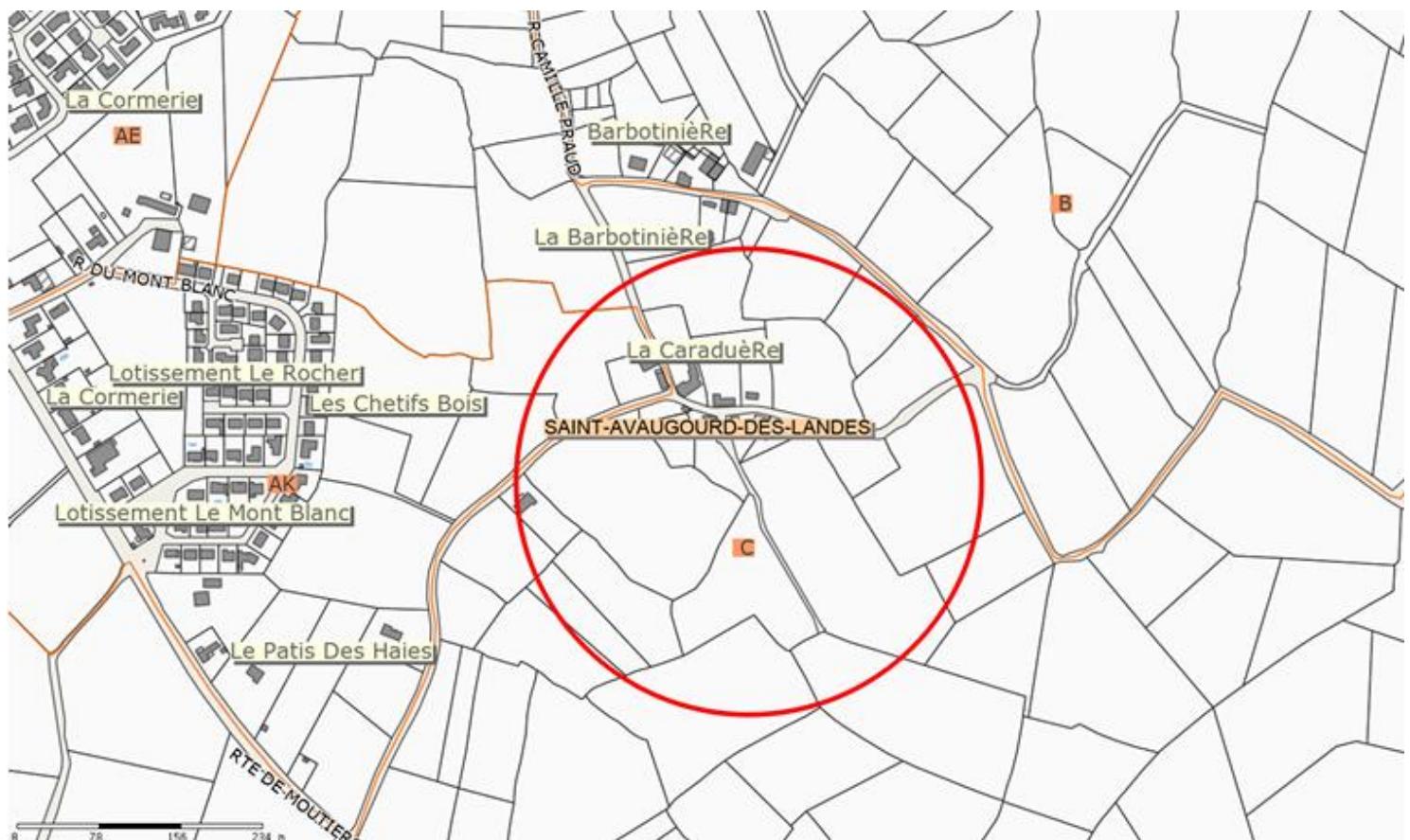
L'enquête est donc préalable à la prise de décision de l'administration.

Le chemin rural au lieu-dit « La Caraduère » route de la Barbotinière sur la commune de Saint Avaugourd des Landes est un bien qui n'est plus affecté à l'usage public depuis des années et constitue une charge inutile pour la collectivité. Cette partie n'est plus entretenue depuis très longtemps.

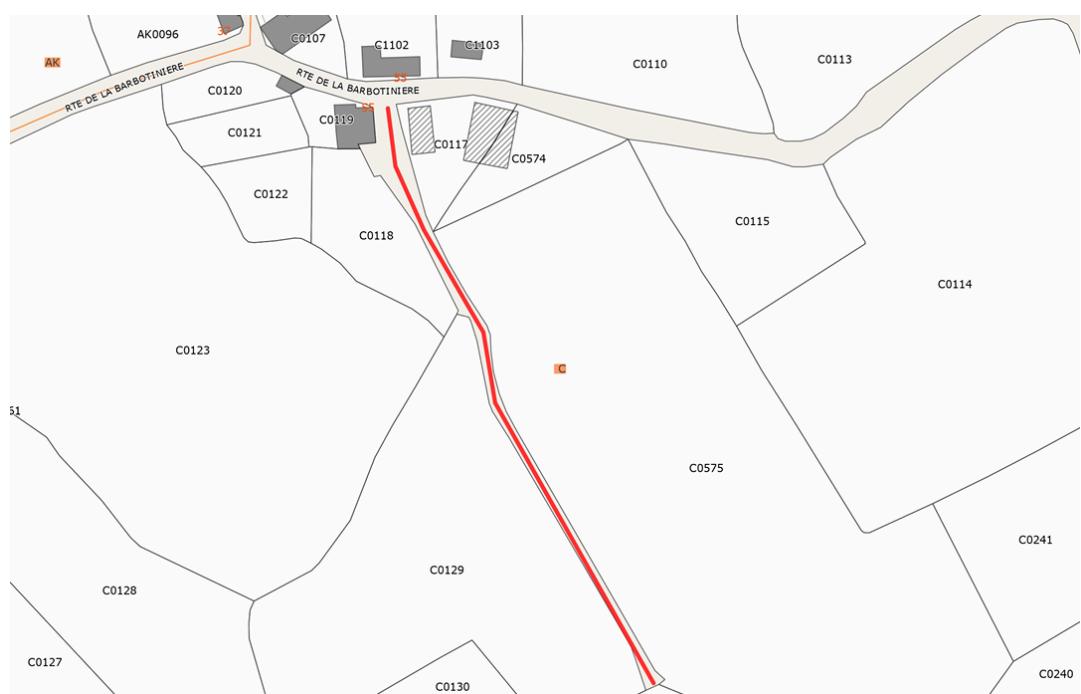
Un riverain se porterait acquéreur.

Le conseil municipal a mandaté le maire dans sa séance du 1^{er} juillet 2025 pour organiser l'enquête publique et il a émis un avis favorable à la cession de ce bien.

PLAN N° 1 -SITUATION DU BIEN CESSIBLE FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREAMABLE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC



PLAN N° 2 - PLAN DU CHEMIN RURAL A DÉCLASSE



PLAN DE BORNAGE DU CHEMIN RURAL A DÉCLASSER

Commune :
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES
Adresse :
la Caraduère

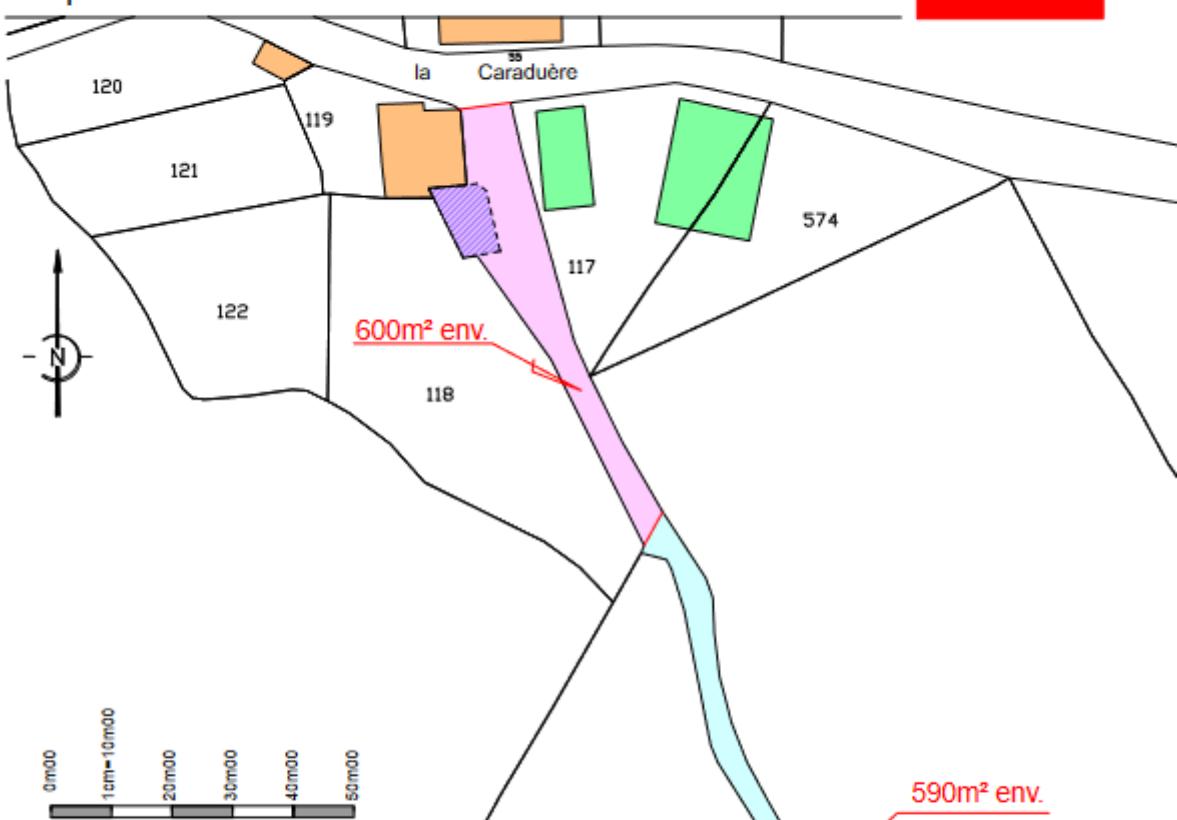
PROJET DE DIVISION

Dossier :
Saint_Avaugourd
Date :
Juin 2025

Cadastre : C

Superficie cadastrale : 1190m² env.

Echelle : 1/1000



SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU

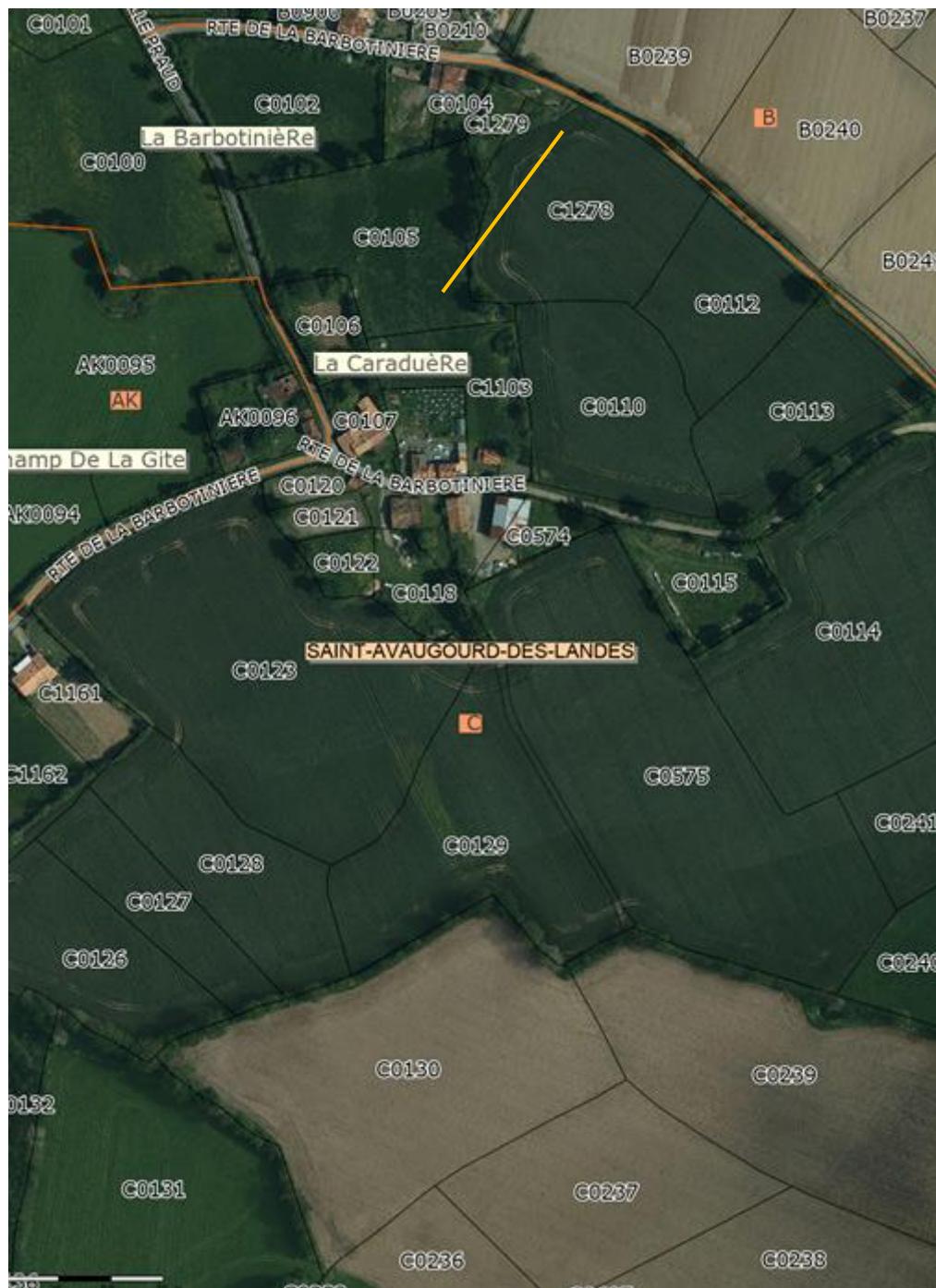
Centre d'Affaires 8ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 Les Sables d'Olonne
Cedex
T 02.51.95.16.86
contact@guilbaudeau.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Le présent croquis a été établi d'après le plan cadastral.
Il présente de façon figurative la propriété. Les superficies ne sont pas garanties.

NOTA

Plan n° 3 - CHEMIN RURAL A DÉCLASSER APRES ENQUETE PUBLIQUE



Déroulement de la procédure d'enquête

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique jusqu'à sa clôture est représentée par le maire de la commune de Saint Avaugourd des Landes, en vertu des articles R.134-5 et R.134-6 du Code des relations entre le public et l'administration. La procédure d'enquête publique constituée

des phases successives de lancement de la procédure, de déroulement et de clôture de celle-ci, s'effectue dans les conditions ci-dessous précisées :

- Lancement de l'enquête et information du public
- Déroulement de l'enquête et collecte des observations du public
- Clôture de l'enquête

Références réglementaires

Les textes législatifs et réglementaires liés à la présente procédure d'enquête publique sont regroupés ci-après. On y retrouve les dispositions afférentes au Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le public et l'administration.

Dispositions afférentes au Code de la voirie routière

Article L141-3 Modifié par ORDONNANCE n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art. 5

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellation, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Article R*141-4 Crédit Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Article R*141-5 Crédit Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Article R*141-6 Crédit Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Une notice explicative ;
- b) Un plan de situation ;
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :

- a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;
- b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;
- c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.

Article R*141-7 Crédit Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.

Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article R*141-8 Crédit Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article R*141-9 Crédit Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Article R*141-10 Modifié par Décret n°2016-308 du 17 mars 2016 - art. 6

Les travaux intéressant la voirie communale donnent lieu à enquête publique selon les modalités fixées par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

Dispositions afférentes au Code Général des Collectivités Territoriales

Article L.1311.1 modifié par ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 - art.3 JORF 22 avril 2006 en vigueur le 1^{er} juillet 2006

Conformément aux dispositions de l'article L.3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Toutefois, les propriétés qui relèvent de ce domaine peuvent être cédées dans les conditions fixées par l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ou échangés dans les conditions fixées aux articles L.3112-2 et L.3112-3 du même code.

Dispositions afférentes au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Article L2141-1

Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Dispositions afférentes au Code Rural et de la pêche maritime

Articles L. 161-10 et L. 161-10-1

Ces articles prévoient que lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, sa vente peut être décidée après enquête publique par le conseil municipal, avec nomination d'un commissaire enquêteur.

Annexes

Annexe 1 : délibération du Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes n° 2025.0701.037 du 1^{er} juillet 2025 sur la procédure de déclassement du domaine public

Annexe 2 : arrêté du Maire n°2025-08-078 du 11 août 2025 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'un chemin rural au lieu-dit « La Caraduère » route de la Barbotinière et désignation d'un commissaire enquêteur

Annexe 3 : plan de situation du déclassement

Annexe 4 : Publicité et affichage - Affichage sur panneau d'affichage en mairie de Saint Avaugourd des Landes

Annexe 5 : Publicité et affichage - Avis affichés sur site à Saint Avaugourd des Landes

Annexe 6 : Publicité et affichage - Avis sur les différents moyens de communications de la commune

Annexe 7 : Courriers aux riverains du projet

Annexe 1

Délibération du Conseil Municipal 2025.0701.037 du 1^{er} juillet 2025 sur la procédure de déclassement du domaine public



Mairie de
SAINT AVAUGOUR
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 085-216502003-20250701-20250701038-DE

SLOW

Le Maire,
Signé : Alain ROCHEREAU
Rochereau
Publié le 04/07/2025
Qualité : Maire de Saint Avaugour des Landes

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 085-216502003-20250701-20250701038-DE

SLOW

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOUR DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M Alain ROCHEREAU, Maire.

Mme Françoise THEVENIN, M. Jean-François HERBERT, Mme Emmanuelle FOURNIER, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, Mme Evelyne CHAUVET, M Luc CHAUVET et M Jean-Pierre GENÉY formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Assistait également :
Élu suppléant : M Frédéric BROUTIN

Absents : Mme Jacqueline FERRE et Mme Emilie BROSSARD (suppléante)

Excusés : Clémie BONNAMY, Anne-Marie VRIGNON, Thierry ROBERT, Annabelle BERNARD

Mme Claude BONNAMY donne procuration à M Luc CHAUVET

Mme Anne-Marie VRIGNON donne procuration à Mme Emmanuelle FOURNIER

M Thierry ROBERT donne procuration à M Jean-François HERBERT

Mme Annabelle BERNARD donne procuration à M Alain ROCHEREAU

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation : 23 juin 2025

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Madame Evelyne CHAUVET est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA CARADUÈRE », ROUTE DE LA BARBOTINIÈRE N° 2025.0701.038

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants ;

Monsieur le Maire propose de lancer le projet d'enquête publique concernant un chemin rural au lieu-dit « La Caraduère », route de la Barbotinière, pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant à la désaffection de l'usage public de son emprise, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé de la commune de Saint Avaugour des Landes en vue de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin rural non cadastré au lieu-dit « La Caraduère », route de la Barbotinière ;

Authorise Monsieur le maire à mettre en place la procédure correspondante ;

Charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture ;

Authorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier ;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr

02.51.98.94.11



Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr

02.51.98.94.11



Annexe 2 :

arrêté du Maire n°2025-08-078 du 11 août 2025 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'un chemin rural au lieu-dit « La Caraduère » route de la Barbotinière et désignation d'un commissaire enquêteur

Annexe 4

Publicité et affichage - Affichage sur panneau d'affichage en mairie de Saint Avaugourd des Landes



Annexe 5

Publicité et affichage - Avis affichés sur site à Saint Avaugourd des Landes



Annexe 6 :

Publicité et affichage - Avis sur les différents moyens de communications de la commune



Vie municipale ▾ Vie pratique ▾ Vie économique ▾ Vie associative ▾ E

Consulter la page dédiée au SCOT de Vendée Grand Littoral



Règlement :

[Zone A](#)
(version du 31/12/2020, 369 ko)

[Zone AU, AUL et 2AU](#)
(version du 31/12/2020, 417 ko)

[Zone N et Nh](#)
(version du 31/12/2020, 329 ko)

[Zone U et Ua](#)
(version du 31/12/2020, 400 ko)

Plan de Zonage :

[Zone Saint-Avouard Planche 1](#)
(version du 31/12/2020, 3132 ko)

[Zone Saint-Avouard Planche 2](#)
(version du 31/12/2020, 2964 ko)

[Zone Saint-Avouard Planche 3](#)
(version du 31/12/2020, 3044 ko)

Lotissement Le Mont Blanc :

[Plan](#)
(version du 31/12/2020, 1458 ko)

[Règlement](#)
(version du 31/12/2020, 2405 ko)

Lotissement

[plan Rocl](#)
(version du

Avis d'enquête publique : Déclassement d'un chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B372 et B371 "LANDE DES AIES"

[Note de présentation](#)
(version du 26/08/2025, 4159 ko)

[Arrêté d'ouverture d'enquête publique et nomination d'un immissaire enquêteur](#)
(version du 26/08/2025, 178 ko)

Avis d'enquête publique : "La Caraduère"

[Avis d'enquête publique](#)
(version du 05/09/2025, 102 ko)

[Tarifs de busage](#)
(version du 20/01/20)

[Arrêté](#)
(version du 05/09/2025, 338 ko)

[Extrait des délibérations](#)
(version du 05/09/2025, 377 ko)

Annexe 7 : Courriers aux riverains du projet



Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Monsieur Raphaël GIRON
La Caradrière
55 route de la Barbotinière
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 14 août 2025

COPIE

Nos réf : 2025-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur GIRON,

Par arrêté municipal en date du 11 août 2025, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural au lieu-dit « La Caradrière » route de la Barbotinière.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 8 septembre 2025, 9h00 au lundi 22 septembre 2025, 18h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 8 septembre 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 22 septembre 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres cuverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fébvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete publique2@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur GIRON, l'expression de ma considération distinguée.



Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr **02.51.98.94.11**





Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Monsieur Jean-Luc ROY
14 route de Poitoux
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

COPIE

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 14 août 2025

Nos réf : 2025-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur ROY,

Par arrêté municipal en date du 11 août 2025, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural au lieu-dit « La Caradrière » route de la Barbotinière.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 8 septembre 2025, 9h00 au lundi 22 septembre 2025, 18h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 8 septembre 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 22 septembre 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Février 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete publique2@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitez bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur ROY, l'expression de ma considération distinguée.



Département de La Vendée -- Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr | **02.51.98.94.11**

COPIE

Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Monsieur Jimmy ELINEAU
Madame Sandy GRELIER
5 route de la Chabossière
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 14 août 2025

Nos réf : 2025-027
Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur ELINEAU,

Par arrêté municipal en date du 11 août 2025, la commune de Saint Avaugourd des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural au lieu-dit « La Caradrière » route de la Barbotinière.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes durant la période du lundi 8 septembre 2025, 9h00 au lundi 22 septembre 2025, 18h00. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 8 septembre 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 22 septembre 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Février 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete publique2@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Avaugourd des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitez bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur ELINEAU, Madame GRELIER, l'expression de ma considération distinguée.



Département de La Vendée -- Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr | **02.51.98.94.11**

COPIE

